

# ACTION URGENTE

## DES JOURNALISTES QUI PASSENT EN JUGEMENT RISQUENT LA PEINE DE MORT

**Quatre journalistes travaillant pour un journal affilié à un parti de l'opposition passent actuellement en jugement. S'ils sont déclarés coupables, ils risquent d'être condamnés à la peine capitale.**

**Ashraf Abdelaziz**, le rédacteur en chef du journal *Rai Al Shaab*, **Abuzar Al Amin**, rédacteur en chef adjoint, **Al Tahir Abu Jawhara**, responsable de l'information, et **Ramadan Mahjoub**, rédacteur, sont actuellement jugés pour des accusations telles qu'atteinte à l'ordre constitutionnel, terrorisme et espionnage contre l'État. Au Soudan, certains de ces chefs d'inculpation sont passibles de la peine de mort.

Le 16 juin, les avocats des quatre hommes se sont retirés de l'affaire avec l'accord de leurs clients pour protester contre le refus de l'accusation et des juges d'accepter quatre des témoins présentés par la défense.

Une nouvelle équipe d'avocats a été formée, les audiences ont repris à la fin du mois de juin et le procès est toujours en cours.

Abuzar Al Amin et Ashraf Abdelaziz ont été arrêtés le 15 mai, Al Tahir Abu Jawhara le 16 et Ramadan Mahjoub le 27 mai. Amnesty International a reçu des informations indiquant qu'Abuzar Al Amin et Al Tahir Abu Jawhara auraient été torturés après leur arrestation.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en anglais, en arabe ou dans votre propre langue) :**

- priez instamment les autorités de libérer immédiatement et sans condition Ashraf Abdelaziz, Abuzar Al Amin, Al Tahir Abu Jawhara et Ramadan Mahjoub, emprisonnés uniquement pour avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression ;
- demandez-leur d'ouvrir une enquête indépendante et impartiale sur les affirmations selon lesquelles ces hommes auraient été torturés et de traduire les responsables présumés en justice.

### **VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 13 AOÛT 2010 À :**

Président du Soudan :

Omar El Béchir  
Office of the President  
People's Palace  
PO Box 281  
Khartoum  
Soudan  
Fax : +249 183 774 339

**Formule d'appel : *Your Excellency, /  
Monsieur le Président,***

Ministre de la Justice :

Mohamed Bushara Dousa  
Ministry of Justice  
PO Box 302  
Khartoum  
Soudan  
Fax : +249 183 770 883  
Courriel : [moj@moj.gov.sd](mailto:moj@moj.gov.sd)

**Formule d'appel : *Dear Minister, /  
Monsieur le Ministre,***

**Copies à :**

Rapporteur du Conseil consultatif des  
droits humains  
Dr Abdelmuneim Osman Mohamed  
Taha  
Advisory Council for Human Rights  
PO Box 302  
Khartoum  
Soudan

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Soudan dans votre pays.** Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est une mise à jour de l'AU 119/10. Pour plus d'informations :

<http://www.amnesty.org/fr/library/info/AFR54/017/2010/fr> et <http://www.amnesty.org/fr/library/info/AFR54/019/2010/fr>

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## DES JOURNALISTES QUI PASSENT EN JUGEMENT RISQUENT LA PEINE DE MORT

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Six membres du personnel du journal *Rai Al Shaab* ont été arrêtés entre le 15 et le 27 mai. Lorsque les employés sont arrivés pour travailler le 16 mai, les bureaux du journal étaient fermés et des agents du Service national de la sûreté et du renseignement montaient la garde. Amnesty International considère ces six membres du personnel comme des prisonniers d'opinion, arrêtés pour avoir exprimé leurs convictions. Abu Baker Al Sammani, l'imprimeur du journal, aurait été relâché quelques jours après son arrestation. Nagi Dahab, l'administrateur, a été libéré le 2 juin.

L'arrestation de ces membres du personnel de *Rai Al Shaab* a eu lieu immédiatement après celle d'Hassan Al Turabi, dirigeant du Congrès populaire, un parti d'opposition. Hassan Al Turabi a été remis en liberté le 30 juin sans avoir été inculpé.

La fermeture du *Rai Al Shaab* a précédé une recrudescence de la censure menée par le Service national de la sûreté et du renseignement. Il existe plusieurs types de censure. Le Service national de la sûreté et du renseignement peut notamment censurer les journaux avant publication, en envoyant des agents soit dans leurs locaux pour supprimer les articles considérés comme sensibles ou menaçant la sécurité nationale, soit chez les imprimeurs afin d'empêcher qu'ils ne soient mis sous presse. Ce Service peut également procéder à un « control à distance » en informant les rédacteurs en chef de publications des sujets dont le traitement est interdit et en attendant d'eux qu'ils ne publient aucun article sur ces thèmes. Cette campagne de censure a eu pour conséquence l'interruption de la publication de certains journaux, comme *Al Midan* et *Ajras Al Hurriya*.

Action complémentaire sur l'AU 119/10, AFR 54/023/2010, 2 juillet 2010

